03-05/02/2023

Date: 04.02.2023 **Time: 20h10**

Notification# 14 **Document: 3.19**

From:	The Clerk of the Course
To:	Competitor car#323
Cc:	The Stewards of the Meeting
	The Secretary of the Meeting
	Timekeeping
	All other Competitors

Classic	X	Legend		Challenger		Youngtimer	

FAITS :
La Direction de Course reçu un rapport de chronométrage qui informe du suivant :

La voiture numéro #323 a dépassé de plus d'un 20% la moyenne imposée entre deux prises de temps.

DECISION :
D'accord avec l'article 22.5 du règlement particulier du Legend Boucles 2023, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Réprimande au le concurrent nº 323. À la prochaine infraction le cas sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs qui pourront imposer une pénalité de disqualification de la compétition.

Etienne MASSILLON
Lic. RACB 487

LE DIRECTEUR DE COURSE